

DÉCISION N° 2023-042

Objet : Convention de partenariat avec l'Association Ludirunner

La Présidente de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération,

VU le Code Général de collectivités territoriales,
VU la délibération n°05 du conseil communautaire du 12 janvier 2022 autorisant la présidente par voie de délégation permanente et pour la durée de son mandat à prendre toute décision concernant la conclusion de convention de partenariat n'ayant pas d'incidence financière ou dont les incidences financières sont égales ou inférieures à 5 000€ par an, lorsque les crédits sont inscrits au budget, à l'exception des conventions cadres,

CONSIDÉRANT les éléments suivants :

La médiathèque François Mitterrand de Digne-les-Bains travaille depuis de nombreuses années à la construction d'une politique à l'égard des publics « jeunes », les jeunes adultes et les familles.

L'association Ludirunner est un acteur incontournable de la médiation autour du jeu et s'inscrit dans la ligne de la construction d'une vision collective de la culture. Depuis plusieurs mois, un partenariat avec Ludirunner prévoit leur présence à hauteur d'une fois par mois (les mercredis) et une nuit du jeu tous les semestres.

Par cette convention, il est souhaité de procéder au renouvellement du partenariat avec l'association Ludirunner entre janvier 2024 et novembre 2024 en procédant à la mise à disposition gracieuse de nos locaux les derniers mercredis du mois.

Cette convention ne prévoit pas d'incidence financière.

DÉCIDE :


ARTICLE 1 : De conclure une convention de partenariat avec l'Association Ludirunner pour la période allant de janvier 2024 jusqu'en novembre 2024.

ARTICLE 2 : De signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision, y compris la convention citée ci-dessus et d'autoriser Claude FIAERT, Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision, y compris la convention citée ci-dessus.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Tribunal Administratif de Marseille (situé au 31 rue Jean-François Leca -13002 Marseille) peut être saisi de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

<p>PUBLIE LE : 09 NOV. 2023</p> <p>T <input type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° :</p>	<p>FAIT A DIGNE-LES-BAINS , LE VINGT-TROIS OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS</p> <p>LA Présidente,</p>  <p>Patricia GRANET BRUNELLO</p>
---	---

REÇU EN PREFECTURE

le 09/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AR-004-200067437-20231023-DECISION_23

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNES

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

PROVENCE-ALPES AGGLOMERATION

4, rue Klein – 04000 DIGNE-LES-BAINS

Tél. 04.92.32.05.05

Numéro S.I.R.E.T. : 200 067 437 000 18

Code APE : 9001Z

Représentée par Monsieur Claude Fiaert en qualité de vice-président de Provence-Alpes Agglomération délégué à la culture et aux équipements culturels, à la coordination des manifestations d'intérêt communautaire et à la communication

Ci-après dénommée " PAA ", d'une part,

ET

Association LUDIRUNNER

45, Avenue du 8 mai 1945, 04 000 DIGNE-LES-BAINS

06 99 96 22 27

Numéro S.I.R.E.T. : 810 710 020 000 27

Code APE : 9329Z

Représenté par Monsieur Etienne Bordes en qualité de Président de l'association Ludirunner

Ci-après dénommé « Ludirunner » d'autre part

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

La médiathèque François Mitterrand de Digne-les-Bains, 7 rue du Colonel Payan, entend établir une convention de partenariat avec l'association Ludirunner pour encadrer une mise à disposition des locaux et des actions de médiation.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

REÇU EN PREFECTURE

le 09/11/2023

Application agréée E-legalite.com

Article 1 : Dates, durées, lieux :

L'association Ludirunner interviendra dans les locaux de la médiathèque François-Mitterrand les derniers mercredis de chaque mois pour l'année 2024 entre le mois de janvier et le mois de novembre inclus et entre 14h30 et 17h30 pour présenter des jeux de société, jouer et prêter leurs collections.

Pourront être mis à disposition de l'association les espaces de la « salle d'exposition », de la « salle de travail » ou la « cour extérieure » en fonction de leur disponibilité.

Article 2 : Fournitures et matériel

Le matériel sera prêté par la médiathèque François Mitterrand, à l'exception des jeux de société. L'installation du matériel sera assurée par les bénévoles et salariés de l'association Ludirunner et supervisé par les agents de la médiathèque.

La communication sera assurée par les agents de la médiathèque et l'affichage sera réparti selon les deux partenaires.

Article 3 : Conditions financières et rémunération

Aucun lien financier ne relie les deux partenaires.

Article 4 : Personne référente

Pour la médiathèque :

Alban Barbier
Agent du patrimoine
a.barbier@paam.fr
04.92.31.28.49

Pour l'association :

Morgan Pasotti
Animateur-coordonateur

Article 5 : Modifications et litiges

Annulation

Le présent contrat se trouvera suspendu ou annulé de plein droit, sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas de force majeure.

Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux mais, seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc...).

Nombre d'exemplaires

La présente convention d'engagement sera établie en deux exemplaires originaux et remise à chacune des parties.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AR-004-200067437-20231023-DECISION_23

REÇU EN PREFECTURE

le 09/11/2023

Application agréée E-legalite.com

Fait à Digne-les-Bains le 11/10/2023

Bordes



Le vice-président de Provence-Alpes Agglomération
délégué à la culture et aux équipements culturels, à la
coordination des manifestations d'intérêt
communautaire



Claude Fiaert

Pour l'association Ludirunner

Etienne Bordes



Association Ludirunner

REÇU EN PREFECTURE

4 avenue de la République - 04000 Digne-les-Bains - annexe 1

le 09/11/2023

SIF ET 8107/000000000000@gmail.com

Application agréée E-legalite.com

RECEVÉ EN PRÉFECTURE
LE 09/11/2023
Application agréée E-legalite.com



REÇU EN PREFECTURE
le 09/11/2023
Application agréée E-legalite.com